

Économie sociale et solidaire

© L'HARMATTAN, 2010
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-11426-5
EAN : 978229609114265

Sous la direction de
Sophie BOUTILLIER et Sylvain ALLEMAND

Économie sociale et solidaire

Nouvelles trajectoires d'innovations

L'HARMATTAN

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	9
L'économie sociale et solidaire, une définition plurielle pour une innovation sociale Sylvain ALLEMAND Sophie BOUTILLIER	
Poids et place de l'économie sociale et solidaire dans les activités économiques, entre les autres acteurs, selon les échelles territoriales Bernard GUESNIER	15
Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction Anne-Marie CRETIENEAU	31
Economie solidaire et démocratie participative locale Abdourahmane NDIAYE	73
L'économie sociale et solidaire à l'heure de l'entrepreneuriat social Sylvain ALLEMAND	93
Comment l'entrepreneur peut-il ne pas être social ? Sophie BOUTILLIER	107
Les innovateurs sociaux de proximité : qui sont-ils ? L'expérience des micro-crédits du FSE 10B sur trois régions françaises	127

Gilles CAIRE
Christian LEMAIGNAN

**« L'éleveur et l'oiseau » : rayonnement d'une
démarche agro-environnementale innovante** 155

Valérie BILLAUDEAU
Bertille THAREAU

**Les coopératives face à la mondialisation : le cas de
la franchise Yoplait** 189

Lionel BOBOT

Crédit coopératif, histoire et actualité 215

**L'héritage de Raiffeisen (1818-1888) et Schultze-
Delitzsch (1808-1885)**

Philippe NASZALYI

RESUMES 229

LES AUTEURS 235

PRESENTATION GENERALE

L'économie sociale et solidaire, une définition plurielle pour une innovation sociale

Sylvain ALLEMAND
Sophie BOUTILLIER

L'économie sociale et solidaire (ESS) a pris depuis ces vingt dernières années une ampleur considérable. S'il est encore trop tôt pour dire dans quelle mesure, la crise financière de 2008 a confirmé cette tendance, il est d'ores et déjà acquis qu'elle a suscité un regain d'intérêt pour cette économie. Un double constat, que nombre de chercheurs et de journalistes peuvent aisément faire. Cependant, demeure la douloureuse question de la définition de l'ESS, et peut-être plus encore de son rôle économique et social en ce début de 21^{ème} siècle. Pour quelles raisons, alors que la société industrielle est parvenue à maîtriser des technologies et des savoirs de haut niveau bute-t-elle encore et toujours sur la question de la répartition d'une richesse matérielle et immatérielle qui est (paradoxe à part) le fruit d'un travail collectif ?

Une question qui en appelle immédiatement bien d'autres : quelle est aujourd'hui la place exacte de l'ESS dans les pays industrialisés et en développement à l'heure actuelle ? A-t-elle pour vocation à n'être qu'une roue de secours permettant de prendre en charge les effets de la crise économique (chômage, exclusion sociale, précarité et pauvreté) ? Ou bien l'ESS peut-elle devenir un principe général d'organisation de l'économie ?

Faire de la prospective est un exercice difficile et formuler des hypothèses plausibles suppose une étude du passé, mais aussi et surtout des fondamentaux du système capitaliste. Celui-ci a deux fondements : la propriété privée et la libre concurrence. Dans ces conditions, le développement de l'ESS peut être conçu comme le fait d'initiatives individuelles qui tentent de suppléer les défaillances des entreprises des secteurs public et privé en matière de protection sociale et environnementale ?

En réalité, l'ESS peut prendre de multiples formes : la prise en charge des jeunes des banlieues défavorisées, des paysans du Brésil ou du Congo qui sont dans l'impossibilité de vivre d'une culture d'exportation... La liste est longue d'exemples divers et variés, de situations de détresse auxquelles l'ESS peut apporter une réponse.

Quant à sa définition, l'ESS peut prendre diverses orientations. Elle peut être définie par les acteurs qui en sont le support (entrepreneurs, particuliers, salariés, etc.), par les formes organisationnelles qu'elle revêt (société anonyme, association, fondation, entreprise mutualiste, etc.) ou bien encore en fonction des activités (insertion professionnelle, commerce équitable, aide aux personnes âgées, manifestations culturelles et/ou sportives, etc.). En bref, les formes de l'ESS sont diverses et variées, d'autant que si l'on retient ces trois entrées (acteurs, organisations, activités), différentes combinaisons sont possibles qui soulèvent cependant des questions : un entrepreneur qui crée une entreprise de commerce équitable est-il un entrepreneur social ou bien est-ce un simple entrepreneur avisé et fin connaisseur du marketing ? Jean-Baptiste Say parlait volontiers au début du 19^{ème} siècle du « métier de l'entrepreneur ». Est-il opportun à l'heure actuelle de parler du « métier de l'entrepreneur social » ? Si tel est le cas, est-ce à dire que le champ de l'ESS se serait professionnalisé ? Que conclure de la création des chaires de *social entrepreneurship* dans les universités d'abord nord américaines puis européennes ? Signifie-t-elle une reconnaissance officielle de l'entrepreneuriat social en dehors du champ de l'ESS ?

L'énumération des domaines possibles d'action de l'ESS nous ramène tout naturellement à la question posée ci-dessus : qu'est-ce que l'ESS ? Bernard Guesnier a entrepris de faire le point en partant des données de l'INSEE. Il repère l'ESS par ses institutions : associations, mutuelles et fondations. Ces institutions, nées à la fin du 19^{ème} siècle, ont pris une

importance considérable dans des pans entiers de l'économie et fonctionnent selon des principes de rentabilité et d'efficacité comparables à ceux des entreprises privées. L'analyse de Bernard Guesnier montre clairement que l'ESS est loin de se réduire à une activité économique marginale. Elle entretient par son ampleur des liens étroits avec l'ensemble de l'économie, marchande et non marchande et elle produit des richesses, du lien social.

Anne-Marie Crétiéneau analyse la relation tenue entre l'ESS et le développement durable (DD). Contrairement à l'ESS, qui fut dès la fin du 19^{ème} siècle, une tentative de réponse aux maux du capitalisme, le DD est une innovation relativement récente. La prise en considération des questions environnementales remonte au début des années 1970. Quant au concept du DD, son acte de naissance remonte à la fin des années 1980, 1987 pour être exact avec la publication du rapport Brundtland. Le concept du DD repose sur une savante combinaison entre efficacité économique, cohésion sociale et respect de l'environnement. D'où l'idée d'Anne-Marie Crétiéneau selon laquelle l'ESS peut être considérée comme un cadre évident pour la mise en branle du DD. Mais, cela ne va pas forcément de soi, notamment au regard des enjeux démocratiques.

Démocratie, déclinée au niveau local et qualifiée de « participative », tel est l'objet d'étude de Abourahmane Ndiaye. Ce texte s'appuie sur une enquête menée auprès des responsables de structures d'insertion par l'activité économique sur le territoire du Plan pour l'insertion et pour l'emploi (PLIE) des Graves (Bègles et communauté de communes de Montesquieu dans le sud de la France près de Bordeaux). Abourahmane Ndiaye se focalise sur la démocratie participative locale. Les résultats qu'il tire de son étude incitent à la prudence car des principes souvent généreux dans l'absolu buttent dans la réalité de leur mise en œuvre sur des blocages forts. Les stratégies individuelles (voire individualistes) l'emportent fréquemment sur le principe de l'intérêt général.

Sylvain Allemand focalise son attention sur l'entrepreneuriat social. Il remonte aux origines de ce concept « made in USA » en montrant comment il s'est diffusé en Europe, non sans susciter le scepticisme chez les acteurs traditionnels de l'ESS : ne revient-il pas à promouvoir une figure héroïque qui tranche avec la vision collective sous-tendue par le principe de solidarité ? En mettant l'accent sur les qualités individuelles de l'entrepreneur, ne relègue-t-il pas au second plan la question du

statut juridique par lequel l'ESS se distingue classiquement de l'économie marchande ? Le terme même de social prête à confusion : en anglais, il signifie davantage sociétal. L'entrepreneur social est donc l'entrepreneur qui vise l'efficacité économique pour répondre à des défis sociaux, mais aussi environnementaux. Malgré les remises en question qu'il entraînait, le concept s'est malgré tout acclimaté en Europe, même si on parle davantage d'« entreprise sociale » ainsi qu'en France grâce au rôle de « passeurs » sur lequel Sylvain Allemand revient également.

Sophie Boutillier poursuit dans cette voie de réflexion en plaçant la question de l'entrepreneuriat social dans le champ de la théorie économique de l'entrepreneur. Qu'est-ce qu'un entrepreneur ? Les économistes ont depuis R. Cantillon, à l'aube de la révolution industrielle, une réponse simple : l'entrepreneur est l'agent économique qui supporte le risque parce qu'il est inséré dans un environnement économique fluctuant et incertain. Puis J.-B. Say et J. A. Schumpeter formuleront l'équation suivante : entrepreneur = innovation. Cette innovation technologique ou organisationnelle ne pourrait-elle être sociale ? L'entrepreneur n'est-il pas par définition social puisqu'il est inséré dans un environnement socialisé, par le marché ? Ou bien (revenant sur les propos formulés ci-dessus), l'entrepreneur est-il social en fonction du type d'organisation qu'il crée (une association par exemple) ou bien en fonction du secteur d'activité dans lequel il s'investit (culture et vente de légumes biologiques, distribution de café équitable, etc.) ?

Gilles Caire et Christian Lemaignan ont étudié de près les entrepreneurs sociaux d'aujourd'hui pour tenter d'en tracer le profil. Qui sont ces entrepreneurs d'un nouveau type qui créent sans chercher prioritairement le profit ? Quelles sont leurs conclusions ? Ce ne sont pas des individus en situation de marginalité sociale et économique qui fondent ces structures, mais des ressortissants des classes moyennes qui cherchent par ce moyen à satisfaire à la fois leur appétit d'idéal et de générosité et un moyen d'existence. C'est, autrement dit, un nouveau projet de vie à part entière. Dans ces conditions, si l'ESS peut être appréhendée comme une roue de secours aux maux de la crise, elle se présente aussi comme un espace de liberté nouveau pour des individus qui ont renoncé à la carrière toute faite auxquelles leurs études leur permettaient d'accéder. En ce sens, l'entrepreneur social ne cherche pas forcément à

contribuer au bien-être général, il est également en quête d'une nouvelle éthique de vie face à un mode d'organisation économique qui dénie la personne humaine.

Valérie Billaudeau et Bertille Thareau, à l'intersection du DD et de l'ESS, focalisent leur attention sur une association d'éleveurs des Vallées Angevines et plus particulièrement sur la création de la marque « L'éleveur et l'oiseau » dans le but de vendre de la viande produite sur le territoire des Basses Vallées Angevines dans les environs d'Angers au centre de la France. Ce projet répondait à une double exigence : économique (pérenniser des activités agricoles en déclin) et écologique (protéger des territoires ruraux). Valérie Billaudeau et Bertille Thareau ont construit leur démonstration sur un concept relativement nouveau d' « innovation sociale » et montrent comment ce projet a contribué à l'émergence d'un nouveau modèle de développement qui a largement reposé sur une stratégie novatrice en matière de communication.

Comment une coopérative, comme Yoplait par exemple, a-t-elle pu devenir une entreprise multinationale ? Lionel Bobot souligne l'ardente obligation à laquelle sont soumis tous les acteurs de l'économie mondiale, quel que soit leur statut juridique : s'adapter ou disparaître. Les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont tracé au cours de la dernière décennie le cadre d'une économie mondiale dont les acteurs sont de puissantes entreprises multinationales. Yoplait est détenue par SODIAAL, premier groupe coopératif laitier français. Cette société est aussi la deuxième marque mondiale de yaourts. Pour s'insérer dans l'économie mondiale, les coopératives disposent des mêmes choix qu'une entreprise classique : exportation, création d'une filiale, participation commerciale, transfert de technologie ou franchise. Ayant opté pour la franchise, Yoplait en tire de multiples avantages (apport en capital relativement faible, rapidité de développement, etc.). Dans ce cadre, de nombreux partenariats sont noués avec des coopératives agricoles qui ont un intérêt commun de transfert de technologie et de coopération marketing de façon à être mieux armées que les entreprises capitalistes.

Si l'entrepreneur social est une invention « made in USA », l'ESS est, rappelons-le, une invention européenne. L'explication réside essentiellement dans la longueur d'avance qu'avait l'Europe en matière d'industrialisation sur l'Amérique du Nord. Philippe Naszalyi retrace le parcours de F.-G. Raiffeisen et de H. Schultze. Le premier est un fonctionnaire

prussien qui fonde au 19^{ème} siècle « l'Association pour la pain », une coopérative de production collective pour nourrir la population touchée par la famine. Puis, il fonde la « Société de secours aux agriculteurs impécunieux de Flammersfeld » qui octroie des prêts aux éleveurs pour qu'ils achètent du bétail. Cette innovation organisationnelle nourrit à son tour d'autres créations, pour aboutir après la seconde guerre mondiale à la création du Crédit Mutuelle. H. Schultze, économiste saxon, condamne le système de Raiffeisen et prône des prêts à long terme et des dépôts à vue à l'intention des petits artisans et commerçants urbains. Son modèle est celui d'une banque coopérative où les sociétaires sont intéressés aux plus-values grâce à la distribution de dividendes. Les Banques populaires françaises sont issues de ce principe.

L'ESS tire aussi sa force des fondamentaux propres au capitalisme (propriété privée et libre concurrence). Facteurs de crise économique et de maux sociaux, la propriété privée et la libre concurrence constituent également dans un mouvement dialectique la force créative du capitalisme sur les plans industriel, scientifique et technique. L'ESS est née de cette opposition et c'est pour cette raison qu'elle est une innovation sociale fondamentale.

POIDS ET PLACE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LES ACTIVITES ECONOMIQUES, ENTRE LES AUTRES ACTEURS, SELON LES ECHELLES TERRITORIALES

Bernard GUESNIER

Longtemps marginalisée, l'économie sociale et solidaire (ESS) est aussi souvent stigmatisée par des images aux références qui soulignent l'imprécision de son périmètre et/ou l'éclatement de son champ. L'imbroglio des définitions a été souvent souligné. N'a-t-on pas évoqué des images géographique (balkanisation), cosmique (galaxie, nébuleuse), ou encore résiduelle (tiers secteur qui désigne ce que l'on n'a pas encore réussi à définir comme le contenu en statistique, de la case « autre », « non classé » ou « divers »). Mais, c'est peut-être cette diversité qui fait la créativité de l'ESS. À l'instar de la biodiversité qui maintient des sources de rebondissement entre des territoires soumis à des monocultures appauvrissant le sol, l'ESS occupe un espace où elle conçoit, réalise des activités et fournit des services entre un secteur public un peu rigide et un secteur privé soumis aux lois de l'économie de marché.

Lors des assises du CEGES (Conseil des Entreprises Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale) tenues en octobre 2008 à Paris, alors que le système financier était dans le plus grand désarroi, au cours des discussions la question cruciale a été posée. Comment l'ESS peut-elle quitter l'état de « balkanisation » qui est le sien pour apparaître sur la place publique et y prendre la parole ? « Il y a urgence, ont estimé les participants, que l'ESS fasse valoir ses solutions face aux crises économique, sociale, financière, environnementale, qui sanctionnent 30 ans d'une idéologie libérale dominante ». L'image de la « galaxie » toujours en expansion dans l'univers serait peut-être un meilleur habillage de l'ESS pour suggérer son dynamisme, et son aptitude à proposer un nouveau modèle sociétal, innovant dans les modes de production et de consommation.

Aujourd'hui l'ESS apparaît bien comme une véritable force de recours pour répondre aux attentes de la demande de solidarité qui émane du corps social et aux besoins de la société qui ne sont satisfaits ni par le secteur public ni par le secteur privé. En effet, l'ESS comporte une pluralité d'acteurs au service de la cohésion sociale et des territoires, et elle présente aussi une pluralité de formes d'entrepreneuriat au service du développement économique et de la compétitivité. Son apport incontestable en complément de l'activité des deux grands secteurs ou dans les interstices laissés libres devrait prendre de l'ampleur en raison :

- de nouveaux besoins nés de la précarité générée par des dysfonctionnements de l'économie de marché,
- de la nécessité de co-construire l'offre-demande des services à la personne (petite enfance, personnes âgées),
- de nouvelles formes d'entrepreneuriat,
- de nouveaux domaines d'activité à explorer sollicitant créativité, solidarité et bénévolat.

Pour réaliser ces objectifs et permettre de fonder des stratégies nouvelles, il est indispensable pour l'ESS :

- de disposer d'une meilleure lisibilité, visibilité, reconnaissance de sa légitimité en interne comme en externe, pour affirmer sa pertinence,
- d'avoir, pour ce faire, une connaissance plus fine de ses activités, de son poids et de sa place dans la vie économique et sociale par rapport aux autres acteurs secteur public / secteur privé et par rapport aux caractéristiques socio-économiques des territoires et de leurs besoins spécifiques.

Coïncidence providentielle, les travaux de l'INSEE, de la DIIESES (Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Économie Sociale) et du CNCRES (Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale) ont normalisé au niveau national le champ et les méthodes d'observation de l'ESS (Économie sociale et solidaire) afin de permettre des comparaisons entre régions françaises, avec la situation nationale et avec des études et enquêtes utilisant les nomenclatures INSEE. A titre d'illustration on peut consulter une première réalisation de l'Observatoire du Nord - Pas-de-Calais (Dossier, profils INSEE, 2008).

La nomenclature de 2008 qui met à jour celle de 2004 permet ainsi de délimiter de manière précise le champ statistique des quatre grandes familles de l'ESS (coopératives,

mutuelles, associations, fondations). Cette clarification, prudence oblige, ne donne pas encore une définition apte à asseoir la légitimité sur des principes partagés et consensuels. Néanmoins, le système d'information et l'observatoire mis en œuvre à la suite de l'établissement de cette actualisation de la nomenclature des activités, fournissent la possibilité de positionner chaque compartiment de l'ESS à un niveau très fin d'activité par rapport à un référentiel, c'est-à-dire de situer l'apport de l'ESS sur une échelle de référence, notamment territoriale, ce qui peut inspirer le transfert de bonnes expériences ou de bonnes pratiques.

L'objectif des développements suivants n'est pas de donner une image statistique actualisée de l'ESS puisqu'il sera toujours possible de la mettre à jour mais de donner des clés pour analyser la situation présente et permettre une réflexion prospective des opportunités de développement selon les secteurs d'activités, selon les fonctions d'offre de service par rapport aux autres acteurs et enfin les territoires.

Les résultats présentés ci-dessous résultent de l'exploitation des sources statistiques relatives à l'année 2004, effectuée pour une étude à la demande de l'ARF (Association des Régions de France) et de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), Guesnier et *alii*, (2006). Il s'agit de souligner l'intérêt de recourir à une méthode d'utilisation des sources statistiques standard pour affirmer, justifier, renforcer la connaissance de l'ESS et au-delà faire de la prospective pour guider un développement stratégique de l'ESS, sans avoir besoin d'un consensus sur la définition de son champ. Avant de procéder aux commentaires, nous allons préciser quelques points de méthode.

1. QUELQUES POINTS DE METHODE

Dans la perspective d'une analyse prospective destinée à déterminer les opportunités de développement de l'ESS, il importe de prendre appui sur une connaissance fine de son poids et de sa place dans les activités de production de biens et services. Sans ignorer l'intérêt d'une réflexion approfondie sur le champ de l'économie sociale et sur l'élaboration consécutive d'un compte satellite Kaminski, (2007), notre projet est plus modeste et met en œuvre l'idée que Kaminski a été le premier à mener à bien. Il s'agit d'utiliser le descripteur simplifié de la

catégorie juridique qui figure dans le répertoire SIRENE, pour identifier les établissements qui font partie de l'ESS : cela permet de les dénombrer par rapport aux autres établissements et ainsi de calculer un certain nombre d'indicateurs en combinant les données disponibles dans le répertoire SIRENE. La méthode permet donc d'établir une représentation statistique de l'ESS. À titre d'illustration on peut ainsi retenir en 2008 les ordres de grandeur suivants pour les indicateurs : 800 000 entreprises, 210 000 employeurs, 2,2 millions de salariés, 12 % de l'emploi. Pour servir de référentiel ces valeurs devront être affinées dans le cadre de diagnostics plus opérationnels.

En raison des particularités des quatre familles de l'ESS (coopératives, mutuelles, associations, fondations) sans toutefois entrer dans le fonctionnement propre à chacune d'elles, il nous semble que l'on peut utilement reprendre la méthode préconisée par Kaminski. Il s'agit d'exploiter les données du répertoire SIRENE pour approcher une meilleure connaissance de l'ESS de manière simple en mesurant les indicateurs à l'échelle du niveau 5 (732 sous-classes) de la nomenclature d'activités françaises NAF rev.2, 2008 qui s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2008 à la NAF 700 rev.1, datant de 2003 et comportant 698 sous-secteurs. Les résultats présentés dans la suite de cet article devront être actualisés car ils prennent pour base la nomenclature de l'année 2003, cependant nous les utilisons pour exposer l'intérêt de la méthode car ils illustrent bien les possibilités offertes par la normalisation pour déterminer le poids, la place et les fonctions de l'ESS dans la production des biens et services à l'aide de quelques indicateurs permettant de positionner son apport.

Nous avons complété l'information donnée par SIRENE, en intégrant les données fournies par la source DADS (Déclaration Annuelle -Automatisée- des Données Sociales), pour tenter d'appréhender la richesse créée par le montant des rémunérations, le nombre de postes de travail et par la source UNEDIC qui nous permet d'estimer la trajectoire des emplois salariés sur une décennie.

À défaut d'une estimation comptable de la valeur ajoutée, qui d'ailleurs ne serait pas plus représentative de l'apport réel de l'activité de l'ESS dans la production de biens et services, puisque le bénévolat en particulier n'est pas pris en compte, la richesse créée, la valeur économique imputable à l'ESS peut-être mesurée (approximativement) par les rémunérations salariales versées.

En effet, si la comptabilité économique permet d'évaluer la rentabilité économique, il reste beaucoup à faire pour déterminer la rentabilité sociale qui fait partie de la finalité intrinsèque de l'ESS dont les valeurs tentent de se distinguer des règles du capitalisme. Finalement pour décrire les divers aspects du rôle de l'ESS par le poids et la place occupée :

- 1- au sein des activités,
- 2- entre les acteurs collectivités publiques - entreprises privés, et
- 3- selon les différentes échelles territoriales,

Nous retenons :

- le nombre d'entreprises comme indicateur de présence dans les activités et d'offre de proximité dans les territoires,
- le nombre de postes de travail et/ou les effectifs salariés comme indicateurs de lien social,
- les rémunérations versées comme indicateurs de la création de revenu,
- le taux d'évolution des emplois salariés comme indicateur de la trajectoire de l'activité de l'ESS.

2. ANALYSE DES RESULTATS

Si on fait abstraction des fondations qui assument des missions bien particulières les trois autres grandes familles occupent des places plus ou moins importantes selon les secteurs d'activité :

- Les coopératives sont présentes dans l'activité agricole, l'industrie et la construction. Dans la filière agricole et para-agricole qui couvre la production, la transformation et la distribution des produits : 80 secteurs sont concernés dans lesquels l'ESS représente de 11 à 21 % des rémunérations versées dans la filière en Languedoc-Roussillon, Centre, Picardie, Bretagne, Champagne-Ardenne. On dénombre 800 coopératives dans l'industrie (textile, imprimerie, meubles et récupération), et 600 dans la construction contribuant de 1 à 3 % des rémunérations versées dans la plupart des corps de métiers du bâtiment et des travaux publics.

- Les mutuelles, banques-coopératives et coopératives dans le secteur d'activités financières comptent 45 000 établissements et 300 000 salariés (SIRENE). Pour appeler dans cet ensemble à la nécessité de faire une recherche approfondie, nous pouvons relever un constat qui devrait faire réfléchir tout

responsable de l'ESS : tandis que les banques commerciales, financières concentrent leurs activités et leurs emplois dans les agglomérations, les banques mutualistes maintiennent une offre de proximité, soit un exemple clair du rôle particulier rempli par l'ESS dans le système économique actuel.

- Les associations comptant 122 000 établissements et 1 300 000 salariés, sans oublier l'apport des autres familles de l'ESS à la vie de la société et pour rester dans la perspective d'illustration de la méthode retenue ici pour positionner l'ESS dans le système économique actuel, nous proposons de procéder à une analyse approfondie du rôle des associations dans le secteur tertiaire.

Nous analyserons successivement le poids et la place des associations au sein des activités, les profils des associations dans les domaines d'activités, la répartition des activités entre les trois acteurs entreprises privées – collectivités publiques – associations, les profils territoriaux de répartition entre les acteurs (seul le découpage régional sera retenu pour illustrer).

2.1. Poids et place des associations au sein des activités tertiaires

L'exploitation systématique du code juridique des entreprises dans le répertoire SIRENE a permis de détecter une présence significative de l'ESS dans 47 des sous-secteurs de la NAF 700. Ces 47 activités n'épuisent pas toute l'activité de l'ESS. L'émergence des associations dans le champ de nouveaux secteurs exigera une étude particulière pour déterminer les potentialités offertes dans ces activités pour le monde associatif.

L'analyse des résultats du calcul des différents indicateurs (voir tableau 1 ci-dessous), met à jour des caractéristiques originales de l'ESS. Globalement les 47 secteurs comportent une majorité d'associations, 77,5 % des établissements révélant une forte propension à offrir des services de proximité. Ces associations n'occupent cependant que 47,1 % des postes de travail (dont une partie à temps partiel), elles sont donc de taille inférieure à celle de l'ensemble des établissements. Mais, cela ne doit pas occulter la présence importante de bénévolat et la capacité à créer du lien social dans les territoires.

Les rémunérations versées par les associations représentent à peine 35 % des rémunérations des 47 secteurs, révélant ainsi une moindre qualification des emplois occupés ou un besoin de

professionnalisation des personnels. Il est clair que si les rémunérations versées sont une estimation du revenu créé dans les territoires, c'est une piètre estimation de la valeur ajoutée réellement produite par l'ESS et qui ne rend pas compte du lien social comme le suggèrent les valeurs des autres indicateurs : nombre d'unités sur les territoires, et nombre de postes occupés complétés par l'apport des bénévoles.

Dans le but de mieux cerner les résultats de cette radioscopie du rôle des associations dans le monde de l'économie tertiaire, nous avons regroupé les 47 secteurs en 6 domaines d'activité selon le type de public servi ou la nature du service offert. Le regroupement certes arbitraire et discutable permet de mettre à jour les différents types de présence ou d'offre de service selon les domaines d'activités et les caractéristiques structurelles des territoires. Ainsi les groupes de secteurs sont constitués de la manière suivante :

- 8 secteurs : Formation-recherche,
- 18 secteurs : Culture-éducation-loisirs,
- 5 secteurs : Aide à domicile-action sociale,
- 6 secteurs : Gestion d'organisation,
- 6 secteurs : Accueil enfants-adultes,
- 4 secteurs : Santé-activités hospitalières.

Nous analysons successivement la contribution des associations dans chacun des six domaines, le profil des associations propre à chaque domaine, la place des associations entre les collectivités publiques et les entreprises, le profil des territoires en termes de répartition des activités entre associations, entreprises privées et collectivités publiques.

2.2. Contribution des associations au sein des domaines et évolution de l'emploi salarié

La lecture du tableau 1 montre à l'évidence que la place occupée par les associations est très différente selon le domaine : dans celui de la culture-éducation-loisirs, 99,1 % des établissements sont des associations ; cette position exclusive ne se retrouve pas en termes de postes (67,6 %) et encore moins en termes de rémunérations versées (57,3 %). Il est vraisemblable que l'offre de proximité attestée par le poids des établissements est largement complétée par le bénévolat que l'on ne trouve pas dans les rémunérations.

Tableau 1 : Poids et place des associations au sein des domaines d'activité et évolution des salariés

Domaines d'activités	Etablissements *	Postes **	Rémunérations **	Variation 1994-2004 des salariés ***
1-Formation recherche	54,4 %	42,7 %	28,8 %	+ 10 %
2-Aide à domicile, action sociale	65,1 %	62,3 %	54%	+ 57%
3-Accueil enfants, adultes	68,9 %	93,9 %	92,9 %	+ 40 %
4-Culture, éducation, loisirs	99,1 %	67,6 %	57,3 %	+ 37 %
5-Gestion d'organisation	78,1 %	30,0 %	26,7 %	- 3 %
6-Santé, activités hospitalières	44,3 %	11,2 %	12,3 %	+ 11 %
Moyenne des six groupes	77,5 %	47,1 %	34,97 %	+ 29 %

Sources : *INSEE SIRENE, 2004 - ** Source DADS, 2004 - ***Source UNEDIC.

À l'inverse dans le domaine accueil enfants-adultes malgré une moindre présence d'établissements (68,9 %) les postes de salariés atteignent 93,9 % et les rémunérations ne sont pas loin avec 92,9 %. On remarque que dans le domaine santé-activités hospitalières si les établissements associatifs ne sont pas majoritaires 44,3 %, le poids des rémunérations versées 12,3 % est supérieur au poids des postes salariés 11,2 %. Une différence liée à la qualification des personnels qui apparaîtra encore plus nettement dans l'analyse du profil des associations dans chaque domaine.

Pour clore les commentaires de la place des associations dans les six domaines, nous retiendrons qu'elles contribuent fortement en raison du poids qu'elles occupent, à la création d'emplois salariés puisque dans l'ensemble des domaines les effectifs salariés source UNEDIC augmentent de + 29% entre 1994 et 2004.

On remarque cependant de grandes différences selon les domaines, ce qui permet de situer les potentialités de développement futur de l'ESS plutôt dans l'aide à domicile-action sociale, l'accueil enfants-adultes et la culture-éducation-loisirs. Cette performance économique et sociale des associations est confirmée par une étude qui analyse leur

évolution sur la période 1991-2005 : la variation entre ces deux dates d'un établissement employeur sur deux (51%) provient des associations et leur contribution au développement de l'emploi est de + 32 % (Rousseau, 2007). Ces indicateurs soulignent le dynamisme de l'ESS en réponse aux besoins dans les six domaines d'activité.

2.3. Profils des associations selon les domaines :

Les profils sont établis à partir du poids relatif de chaque indicateur nombre d'établissements, nombre de postes, rémunérations salariales versées selon les domaines.

Tableau 2 : Profils des associations dans les domaines d'activité à partir du poids relatif des indicateurs

Domaines d'activités	Etablissements *	Postes **	Rémunérations **
1-Formation recherche	3,8 %	10,1 %	10,2 %
2-Aide à domicile, action sociale	20,0 %	27,3 %	23,5 %
3-Accueil enfants, adultes	11,9 %	17,1 %	24,1 %
4-Culture, éducation, loisirs	48,5 %	36,4 %	23,3 %
5-Gestion d'organisation	10,7 %	1,5 %	2,8 %
6-Santé, activités hospitalières	5,1 %	7,6 %	16,1 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Sources : * INSEE – SIRENE, 2004 - ** DADS, 2004.

Les disparités sont importantes : elles caractérisent des modes de fonctionnement et d'organisation spécifique aux types d'activités exercées : cela peut être dû à la nécessité de disposer d'un équipement fixe ou de se déplacer pour aller à la rencontre des usagers et offrir un service de proximité.

Ainsi, la concentration autour d'un établissement hospitalier explique que dans le domaine de la santé-activités hospitalières 5,1 % des établissements occupent 7,6 % des postes et distribuent 16,1 % des rémunérations. Un profil voisin se retrouve dans le domaine formation-recherche : 3,8 % des établissements, 10,1 % des postes et 10,2 % des rémunérations et encore dans le domaine accueil-enfants-adultes qui exige des

locaux pour recevoir les usagers : 11,9 % des établissements, 17,1 % des postes et 24,1 % des rémunérations.

A l'inverse les activités du domaine culture-éducation-loisirs sont plus dispersées spatialement de sorte que 48,5 % des établissements n'occupent que 36,4 % des postes et ne distribuent que 23,3 % des rémunérations faisant appel toutefois à un important contingent de bénévoles pour assurer une offre pertinente de proximité. Il est clair que la nature diverse des activités exercées dans les différents domaines commande largement la répartition des parts de marché entre les associations, les collectivités publiques et les entreprises.

2.4. Répartition des activités entre les trois acteurs

On constate que le monde associatif est plus présent dans les activités qui n'exigent pas d'immobilisation ou d'équipements importants sauf bien sûr si les associations utilisent des installations mises à leur disposition par les collectivités publiques. Le tableau n° 3 illustre la disparité de la répartition des activités mesurée par le poids des rémunérations versées par chacun des acteurs.

Ainsi les associations se trouvent en quasi-monopole d'intervention dans le domaine d'accueil-enfants-adultes avec 93 % des rémunérations versées. Le partage des activités quand les collectivités publiques ne sont pas présentes s'inverse selon le type de public à servir ou la nature du service à fournir. Dans le domaine d'activité formation-recherche le partage se réalise en faveur des entreprises 70% contre 29 % pour les associations tandis que dans le domaine culture-éducation-loisirs les associations 58 % supplantent les entreprises 41 %.

Tableau 3 : Contribution des trois acteurs en rémunérations versées selon les domaines d'activités

Domaines d'activités	Associations	Collectivités publiques	Entreprises privées	
1-Formation recherche	29 %	1 %	70%	100%
2-Aide à domicile, action sociale	55 %	31 %	14%	100%
3-Accueil enfants, adultes	93 %	6 %	1 %	100%
4-Culture, éducation, loisirs	58 %	1 %	41%	100%
5-Gestion d'organisation	26 %	1 %	73%	100%
6-Santé, activités hospitalières	12 %	72 %	16%	100%

Source : DADS, 2004

En revanche, dans le domaine santé-activités hospitalières les collectivités publiques ont une place majeure 72 % des rémunérations le reste étant partagé entre les entreprises 16 % et les associations 12% ; ces dernières n'ayant qu'un rôle d'appoint.

Dans le domaine de l'aide à domicile-action sociale, la répartition serait presque inverse : les associations sont majoritaires 55 %, le reste se partageant entre les collectivités 31 % et les entreprises privées 14%.

À l'évidence les parts de marché des trois acteurs sont très différentes selon les domaines d'activité, leur mode de production des services et les modalités d'organisation. Il semble que c'est la complémentarité entre les acteurs qui prédomine même si on peut évoquer l'hypothèse d'une certaine concurrence entre les associations et les entreprises dans les domaines formation-recherche et culture-éducation-loisirs, ce qui transparait dans les profils des territoires et peut de ce fait suggérer aux acteurs des opportunités de développement des activités.

2.5. Profils territoriaux de la répartition des activités entre les acteurs

En fait, l'ESS n'obéit pas à un modèle unique, en ce qui concerne la répartition des parts de marché entre associations,

collectivités publiques et entreprises, il est probable que l'explication est à rechercher dans une variabilité imputable aux caractéristiques structurelles des territoires : géographie, histoire, économie, sociologie, culture etc. Il est évident que s'il y a quasi exclusivité d'intervention d'un acteur dans un domaine comme accueil enfants-adultes, ou une très forte participation d'un acteur comme dans le domaine santé-activités hospitalières, les écarts entre les profils des territoires seront faibles ; par contre il faut s'attendre à une variabilité territoriale des profils lorsque la répartition des activités s'effectue entre les trois acteurs ou seulement entre deux.

Dans le domaine aide à domicile-action sociale, le partage des activités qui s'effectue entre les trois acteurs apparaît très différent selon les régions. Nous l'illustrons par les cas de trois régions qui montrent à l'évidence que le partage est fortement lié aux caractéristiques structurelles de ces régions : caractéristiques économiques, démographiques, culturelles - historiques. Ainsi on observe que la région Île de France offre un marché de proximité important et rentable aux entreprises privées qui distribuent 26,8 % des rémunérations, tandis que dans la région Limousin, marquée par une faible densité démographique l'activité Aide à domicile-action sociale est fournie par les collectivités publiques (50,3 %) et les associations (46,9 %), alors que la part des entreprises n'est que de 2,8 %. Dans la région Alsace, c'est une place majoritaire qui est occupée par les associations 77,0 %, du fait de l'ancienneté de la culture mutualiste et associative favorable au développement de l'ESS dans cette région.

Tableau 4 : Aide à domicile-action sociale. Répartition des rémunérations versées par les trois acteurs

Régions	Entreprises privées	Collectivités publiques	Associations	
Île de France	26,8 %	25,2 %	48,0 %	100 %
Limousin	2,8 %	50,3 %	46,9 %	100 %
Alsace	8,7 %	14,3 %	77,0 %	100 %

Source : DADS, 2004.

La trajectoire de l'emploi salarié dans ce domaine d'activité s'est élevée à + 57 % (voir tableau 1) révélant ainsi des potentialités de développement futur. Le large éventail des

positions des trois acteurs dans le domaine d'activité aide à domicile-action sociale révèle que tous les territoires n'ont pas les mêmes besoins sociaux. Ces réactions qui sont largement liées aux trajectoires socio-économiques vécues par les sociétés territoriales, constituent un ensemble d'expériences qui peut permettre d'aider à concevoir, inventer des réponses aux problèmes posés par la crise économique et financière de l'économie libérale.

Aussi, au-delà du simple constat des profils régionaux, c'est l'organisation spatiale de l'offre de ce domaine d'activités dédiées aux services à la personne, qui sollicitera une analyse à des échelons géographiques plus fins. En effet, les besoins des populations sont différents dans le monde rural, dans le monde urbain, selon la pyramide des âges, selon l'environnement socio-économique etc. Cela implique à la fois co-construction des offres et des demandes de services, et coordination entre les institutions, les organismes intervenant sur le territoire (Réseau de la Caisse Centrale d'Activité Sociale CCAS, réseau d'Aide à Domicile en Milieu Rural ADMR, etc.).

Dans les domaines d'activité formation-recherche et culture-éducation-loisirs le partage s'effectue entre les entreprises privées et les associations ; la participation des collectivités publiques est très faible ou nulle.

Tableau 5 : Répartition des rémunérations versées par les trois acteurs

1 – Formation-recherche				
	Entreprises privées	Collectivités publiques	Associations	
Midi-Pyrénées	78,3 %	0,2 %	21,5 %	100 %
Champagne-Ardenne	38,7 %	0,0 %	61,3 %	100 %

2 – Culture-éducation-loisirs				
	Entreprises privées	Collectivités publiques	Associations	
Aquitaine	49,0 %	0,6 %	50,4 %	100 %
Franche Comté	16,6 %	0,0 %	83,4 %	100 %

Source : DADS, 2004.

On peut estimer que des écarts aussi importants comportent pour chaque acteur des marges de manœuvre pour développer

leurs activités dans les régions où leur participation est faible. Le diagnostic interne à chaque région peut-être confronté à la situation d'autres régions dont on cherchera les raisons de la réussite. Par exemple, les associations et les entreprises se répartissent presque à égalité les activités du domaine culture-éducation-loisirs dans la région Aquitaine. Les associations peuvent chercher des opportunités de développement en prenant l'exemple de la Franche-Comté où elles réalisent 83,4 % des rémunérations, afin de procéder à des transferts d'expériences. D'une analyse interne à un territoire on passe à une étude comparative transversale interterritoriale.

Il semble opportun dès lors d'étudier les bonnes pratiques régionales et d'envisager de transférer des expériences réussies. Cette opportunité justifie pleinement l'élaboration des observatoires régionaux pour effectuer des comparaisons de modes de production des services et d'organisation de leur fourniture entre différentes situations territoriales même à des échelons géographiques fins si cela s'avère nécessaire.

Les disparités observées dans le partage des activités entre les trois acteurs sont déjà flagrantes à l'échelle des régions, il faut bien concevoir qu'en modifiant la focale les écarts vont apparaître plus grands. Aussi il convient de ne pas se limiter au découpage régional. D'autant plus que le développement des activités de l'ESS peut se réaliser dans le cadre de coopération accrue entre les acteurs réussissant, grâce à la proximité à échanger par exemple le fruit des innovations, notamment organisationnelles. Cette mutualisation est indispensable pour répondre aux attentes de la société qui demande une plus grande solidarité dans une période de crise économique et sociale.

CONCLUSION

Il est sans doute nécessaire d'établir un compte satellite de l'ESS (Kaminski, 2007) pour mieux connaître sa contribution économique et permettre d'aider une gestion plus visible, plus lisible grâce à la production de ratios comptables. Il ne faut pas oublier cependant que le système de la comptabilité économique et financière ne traduit qu'imparfaitement la performance économique réelle de l'ESS et pas du tout sa performance sociale. Aussi, il nous paraît justifié de proposer de mesurer le poids et la place de l'ESS à partir d'indicateurs tirés des observatoires qui permettent de révéler des caractéristiques

de présence dans les différentes activités, de proximité dans les territoires, d'évolution et de trajectoire par rapport aux autres acteurs économiques notamment pour le monde associatif. Ces points ont été largement mis en évidence par l'Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire de la région Nord/Pas-de-Calais qui permet d'aboutir aux conclusions suivantes.

« Le secteur associatif regroupe un peu plus de 86 % des postes salariés et près de 90 % des entreprises de l'économie sociale. Il s'agit de la composante la plus importante en nombre de l'économie sociale et solidaire dont le dynamisme fait progresser l'économie sociale dans son ensemble. Il apparaît donc primordial de renforcer les capacités du secteur associatif à agir en synergie avec l'ensemble des autres familles de l'économie sociale et solidaire.

La hausse du nombre d'établissements associatifs employeurs hors secteur agricole doit se poursuivre puisque les services à la personne devraient maintenir une forte croissance dans les années à venir. La consolidation et le développement des associations passe par le renforcement de la mutualisation de leurs pratiques, expériences et savoir-faire, par la poursuite de la qualification de leurs bénévoles et salariés, par la transversalité des expertises faites à leur propos avec des réponses adaptées à leurs besoins en financements privés et publics » (Les Dossiers Profils INSEE, 2008, page 42).

Il est clair que selon l'évolution socio-économique des territoires au cours du siècle dernier, les besoins de la société ont plus ou moins sollicité et provoqué l'intervention de l'ESS. Aussi on peut imaginer que les mutations économiques et sociales auxquelles sont confrontées les sociétés contemporaines du fait de la crise financière et économique, vont déclencher des actions qui ne relèvent ni de l'économie de marché, ni de l'économie publique mais qui devront mobiliser les établissements des différentes familles de l'ESS.

« Rechercher des synergies entre ces établissements, favoriser une meilleure mise en réseau de ceux-ci et de leurs responsables et créer un label de l'économie sociale et solidaire seraient des étapes clefs pour appuyer le développement et la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire en Nord /Pas-de-Calais. L'avenir de l'économie sociale et solidaire dépend également de sa capacité à anticiper et à innover notamment sur les thématiques sociétales transversales.

Pour ce faire, tant au sein des territoires infrarégionaux, qu'au niveau régional, il serait intéressant d'initier sur les problèmes sociétaux majeurs des réflexions et des actions collectives avec d'autres partenaires privés ou publics (acteurs de l'économie classique, pôles universitaires, laboratoires de recherche, collectivités territoriales ...) afin de stimuler la créativité et l'initiative entrepreneuriales » (Les Dossiers Profils INSEE, 2008, page 43).

Finalement les valeurs mises en avant par l'ESS devraient impérativement retenir l'attention des responsables politiques comme fondements d'un nouveau modèle de développement. Nous avons changé d'ère, aussi un retour s'impose sur les principes fondateurs des pionniers de l'économie sociale et solidaire, pour qui l'homme doit être la finalité d'un développement durable intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale.

BIBLIOGRAPHIE

DOSSIERS, PROFILS INSEE, (2008) Nord/Pas de Calais, L'économie sociale et solidaire en Nord/Pas-de-Calais ; une richesse économique et humaine. N° 92, octobre.

GUESNIER B., LAVALLEE J., LEMAIGNAN C., MARCHAIS J-L., (2006), Recherche sur la place et sur le poids de l'Économie Sociale et Solidaire, vecteur de création de richesse et d'emploi en régions. Étude pour l'Association des Régions de France et la Caisse des Dépôts et Consignations. CRIEF, IERF, Faculté de Sciences Économiques, Université de Poitiers, décembre.

KAMINSKI P., (2007), Taxinomie de l'économie sociale : de la pertinence des différents modèles de l'ES face à la comptabilité et à la macro économie. CIRIEL, Victoria, Canada, octobre.

« http://www.addes.asso.fr/IMG/pdf/2007-7_kaminski.pdf ».

ROUSSEAU F., (2007), Démographie et emploi : une comparaison entre associations et entreprises, <http://www.crespaca.org/Ftpcrespaca/10224-10225.pdf>.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : PENSEE ET ACTIONS EN CONJONCTION

Anne-Marie CRETIENEAU

L'objectif de ce texte est de s'interroger sur le lien évident entre l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et le Développement Durable (DD). Les deux partagent la même vision de l'économie, ou plutôt réfutent la pertinence de définir l'économie comme obéissant à ses propres lois. L'adoption de la définition substantive s'apparente facilement au choix d'un modèle de développement intégrant les préoccupations sociales et environnementales. Et en pratique comme en terme de pensée, tout semble les réunir ; on a des principes et des actions qui apparaissent bien plus qu'en conjonction. Or ce n'est pas si simple, comme nous allons le montrer. De plus, nous verrons que les enjeux sont primordiaux autant pour le DD que pour l'ESS.

Des phénomènes tels que la responsabilisation croissante de tous les acteurs, qui est devenue une nécessité dans l'objectif d'un développement durable, la persistance de caractéristiques fortes de l'ESS, comme sa grande diversité (structures et activités) et son évolution en ordre dispersé, et enfin, les nouvelles formes de la concurrence des autres secteurs, liées notamment au recul de la sphère publique (activités et type de management) et au mouvement de privatisation/marchandisation ainsi que le déplacement subséquent des frontières entre les trois économies (publique, marchande et sociale/solidaire) ont provoqué un bouleversement du rapport entre ESS et DD, et une inversion même, observable aujourd'hui, au niveau des apports mutuels et des opportunités respectivement offertes.

Notre démonstration s'attachera d'abord à rappeler pourquoi l'ESS a pu sembler un cadre évident pour la mise en œuvre du DD, en quoi elle s'est présentée comme une des voies possibles de DD, pour ensuite montrer que plus que jamais c'est le DD

qui peut offrir un mode de développement, unifier et « visibiliser » cette économie.

1. L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : UN CADRE PRIVILEGIE EVIDENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'économie sociale est un mouvement de longue période qui articule une tradition de pensée et un agir, donnant ainsi un mouvement d'entreprise qui se doit de rester animé, inspiré, modélisé par les aspirations sociales alternatives (Draperi, 2007). Le DD quant à lui est une préoccupation récente ; la définition généralement admise est celle du rapport Brundtland en 1987. Il s'agit d'un développement cherchant à répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. Le décor planté alors en termes de solidarité (horizontale et verticale), va retentir dans un secteur relativement ancien qui est mû par le principe de solidarité et qui mène le « même combat » (Laville, 2008).

1.1. Le développement durable d'une part...

Depuis le rapport Brundtland, la notion de DD n'a cessé de gagner en popularité dans les organisations (publiques, privées et internationales), et auprès des diverses instances de décisions, en importance également dans les débats publics ; elle est devenue un principe fortement mobilisateur et légitimateur de décisions déjà prises ou d'actions qu'il serait inéluctable de mener. Mais sa portée pratique (processus réels de décision et modalités de mise en œuvre des actions, formes concrètes d'organisation) comme ses implications théoriques sont encore loin d'être claires, sauf peut-être pour les tenants d'une acception néo-classique qui voient dans l'internalisation le moyen de réconcilier environnement et économie.

- Une conception tripolaire

Le développement durable n'est pas un problème comme les autres parce qu'il oblige l'économie à « sortir de son splendide isolement », selon les termes de Passet (1998), pour se penser dans sa relation avec deux sphères qu'elle doit « appréhender dans leur propre logique » :

- Logique de la biosphère à cause de la dimension physique (matérielle et énergétique) des flux de l'activité économique ;

- Logique de la sphère humaine où se forment les valeurs socioculturelles qui doivent orienter l'ensemble des activités humaines ; le nier, c'est substituer à ces valeurs les préceptes d'optimisation concernant le champ limité des activités économiques et en faire les valeurs suprêmes des sociétés.

Cette conception tripolaire du DD, proche de celle de l'UICN¹ en 1980, est devenue la plus communément admise. Elle porte en elle deux bouleversements majeurs. D'une part, la reconnaissance d'une dimension sociale autonome en conjonction avec les dimensions économique et écologique permet désormais de définir l'aire du développement (la société), et en prenant en compte d'emblée les besoins fondamentaux et l'équité, cette conception est la plus progressiste (Gendron, Reveret, 2000). D'autre part, cette proposition de « réenchâsser » l'économie² dans la biosphère et dans le social exige un projet éthique et politique avec redéfinition de l'intérêt général (la précision notamment des objectifs sociaux et environnementaux à long terme), et du (ou des) critère(s) d'efficacité qui concrètement le promeut(vent). Cette dimension politique renforce le caractère utopique de ce qui apparaît finalement comme une conception alternative de la société.

- La rupture théorique entre « l'économique et le vivant »

Théoriquement la problématique de départ du DD se justifie par ce qu'est la conception dominante de nos jours de l'économie : autonomisée et assimilée au marché. Dans *L'Economique et le Vivant*, Passet (1979) rappelle que cette confusion résulte d'un long « repliement » :

- le modèle physiocratique reste inspiré de la biologie, en proposant une vision globale, « holistique », où la reproduction de la sphère économique n'est pas dissociée de celle du milieu naturel ;

- l'école classique libérale, dans le prolongement d'A. Smith, conserve le raisonnement en termes de reproduction, mais limite celle-ci aux facteurs du marché, et le système trouve en lui-même sa propre cohérence, son équilibre ;

- la contestation socialiste, notamment la critique de Marx et Engels, souligne les contradictions internes du système capitaliste ;

¹ Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources.

² Si on traduit « *embedded* » (Polanyi, 1983) par « enchâssé ».

- l'école néo-classique y répond en adoptant la théorie de la valeur utilité-rareté, et le schéma de l'économie pure, en réduisant donc encore le champ de l'analyse : on s'intéresse désormais à l'équilibre a-temporel du marché, sur le modèle de la mécanique rationnelle, et on exclut les phénomènes hors marché.

Lorsque la science économique en arrive à abstraire explicitement « tout ce qui concerne le vivant », on peut affirmer qu'alors « la rupture est totale » (Passet, 1979, page 45). On assiste à une inversion : désormais, « c'est dans la logique des choses mortes (les marchandises, le profit monétaire) que le système trouve sa justification ». Or qu'impliquent les lois de cette logique ? D'une part, un asservissement des hommes dont la survie matérielle dépend de ce système qui s'auto-justifiant, sans finalités humaines, connaît un ajustement pour l'équilibre comportant par contre des coûts humains ; d'autre part, une exploitation des richesses naturelles gratuites (la houille par exemple) logiquement justifiée, valorisée puisque c'est « l'obstacle », le coût pour obtenir l'avantage (le travail pour l'extraction et le transport) qui fondent les valeurs donc les prix auxquels s'échangent les produits.

Ce mouvement de la pensée économique, décrit par Passet, peut s'expliquer par la grande métamorphose qui s'est produite de 1400 à 1700 environ à la fois technique, économique, sociale et politique. En même temps que les techniques se développaient dans l'agriculture, les mines, la métallurgie, etc., une nouvelle élite s'est constituée, a accédé au pouvoir et a suivi les mots d'ordre de profit, d'efficacité et de domination de la nature. Pour l'extraction des minerais, indispensable au développement des nouvelles techniques, on a besoin d'une légitimation idéologique que va fournir la philosophie mécaniste qui conçoit la nature non plus comme un organisme mais comme une machine.

- Une réaction au développement économique non soutenable

Comme le montre l'enquête historique de l'Américaine Merchant (1980), le système technoscientifique soumet totalement les hommes en même temps que la nature : il promet de les libérer « des incommodités de l'état d'homme » en forçant la nature à révéler ses secrets, ce qui implique une exploitation systématique. Toutes les activités humaines vont s'appuyer désormais sur le monde matériel, et en particulier

l'action et la pensée pour construire durablement un monde commun. L'économie, secteur séparé de la vie sociale, traîne tout « dans son sillage » : la pratique sociale de l'échange est étendue à tout, incluant la force de travail et la terre (Dupuy et Robert, 1976). Mais « à mesure que se renforcent les interdépendances liées au développement, l'explication par le marché se révèle de plus en plus nettement partielle et insuffisante » (Passet, 1979, page 50), des phénomènes importants en réalité, comme les biens collectifs et les effets externes, n'étant pas pris en compte.

D'un côté, on a détruit le mode de vie de subsistance qui constituait un rempart contre l'exploitation intensive de la nature : pour vivre les hommes doivent désormais vendre leur force de travail au secteur dominant de la production dont le développement technique et l'expansion apparaissent en retour comme la condition *sine qua non* de la survie du plus grand nombre. L'hégémonie de la rationalité économique et de la logique productiviste est soutenue par le puissant dogme d'un minimum vital, matériel et croissant. Si on suit le raisonnement de Mumford (1950), sur la base de cette croyance le système techno-économique capitaliste doit se développer tant que tous les hommes n'ont pas accès à ce minimum (croissant).

D'un autre côté, le caractère non soutenable de ce développement économique est considéré tardivement relativement aux mises en garde formulées et aux problèmes écologiques mentionnés il y a fort longtemps déjà. Dans son *Traité* en 1556, Agricola qui prêche pour le développement des activités minières et métallurgiques parle des problèmes écologiques (terres stérilisées, eaux polluées,...) et du fait que selon certains les destructions entraînées par l'exploitation minière excèdent la valeur des métaux obtenus. En 1820, Lamarck attire l'attention sur le risque que l'homme ne s'exterme lui-même après avoir rendu la terre inhabitable (d'après Passet, 1999). Et Marx dans *Le Capital* (1867) souligne le fait que la production capitaliste à cause notamment du développement technologique qu'elle suppose « ne fait qu'épuiser les sources originaires de toute richesse : la terre et les travailleurs ».

La question de la soutenabilité de ce développement n'est pourtant réellement posée qu'à partir des années 1980, lorsque l'on prend conscience du fait que les mécanismes régulateurs de la biosphère sont affectés, et donc que ce n'est plus seulement le problème d'une ressource qui s'épuise ou d'un milieu qui se

dégrade, mais que les effets néfastes sont globaux : trou de la couche d'ozone, effet de serre, biodiversité en danger, entre autres. On aura donc attendu que le développement de la vie sur terre s'annonce compromis pour s'interroger sur le mode de développement. Toutefois, le rapport Brundtland, s'il dénonce les dégâts engendrés par la logique productiviste, préconise « une nouvelle ère de croissance ». Il ignore le fait que le rapport d'une société à la nature est toujours une construction historique : il part de la situation historiquement constituée, dont il a été question *supra*, pour affirmer que les pauvres motivés par leur propre survie sont poussés à dégrader leur environnement. Cette conception antagoniste légitime une écologie scientifique dans la mesure où les intérêts de l'environnement ne sont pas portés par une représentation sur la scène politique comme ceux des acteurs économiques ; ce sont des intérêts supérieurs que la science doit préciser.

Ceci montre qu'alors que le concept de développement durable est construit par réaction au paradigme productiviste, il n'induit pas nécessairement une désidéologisation économique s'il abstrait l'homme de la biodiversité, le projette dans la réalité sous la forme d'un *homo oeconomicus* animé exclusivement de mobiles économiques, pour mieux l'opposer au vivant. A réduire l'homme à un acteur économique dont la finalité ne serait que l'*avoir*, on en oublie les implications de la vraie finalité supérieure de l'homme qui est l'*être*, et, pour les humains, *être* ne signifie pas seulement l'existence physique, mais il s'agit aussi d'*être socialement*¹. Une certaine vision de l'homme est associée à la conception de l'économie restreinte aux seules forces du marché. L'histoire économique et sociale fournit de nombreuses illustrations contredisant cette vision ; ce qui laisse entrevoir une problématique de développement durable débouchant plutôt sur une écologie politique/citoyenne.

1.2. ... L'économie sociale et solidaire d'autre part

De son côté, l'économie sociale et solidaire regroupe un vaste ensemble d'activités qui montrent que la réalité économique et sociale ne saurait se réduire à la projection que fait habituellement la pensée économique sur elle. Non

¹ On s'appuie ici sur la démonstration de Passet (1979, Partie II, ch. 1), bien que son approche des relations entre l'avoir et l'être et des conséquences sur le plan de l'analyse économique ait un peu vieilli.

seulement, l'hégémonie de l'économie marchande n'est pas totale, puisque l'économie non marchande existe bel et bien, mais elle doit aussi composer avec une économie dite non monétaire. Pour certains de ses aspects, la théorie économique peut justifier l'existence d'une économie où l'allocation des biens et services s'exerce essentiellement par la redistribution. Mais l'économie non monétaire la prend à contre-pied, et cela à deux niveaux : en appliquant le principe fondamental de réciprocité qui implique des rapports humains, et en ce sens, s'oppose à l'échange marchand ; en rompant avec les valorimètres du marché et donc la prédominance des variables monétaires, théoriquement stratégiques pour l'équilibre, sur les variables relevant de la ressource humaine qui « justifie la subordination de l'ordre des hommes à l'ordre des choses » (Passet, 1979, page 57). L'économie sociale et solidaire constitue un mouvement social ancien. Elle est d'abord un « secteur » d'une économie prioritairement marchande, avant de devenir une véritable économie. Elle est apparue naturellement comme la voie d'un développement durable, au moins à petite échelle.

- Un mouvement ancien et de grande ampleur

L'économie sociale est un mouvement relativement ancien puisqu'il a bien plus d'un siècle. Traditionnellement composé de coopératives, mutuelles et associations, c'est un secteur qui a souffert, surtout dans la période de l'après-guerre, de son image d'« infirmerie du libéralisme » (Jeantet, 1999), à cause de sa fonction d'insertion, mais qui a connu une renaissance depuis les années 1970 et surtout les années 1980 par la poussée de l'économie solidaire. Pour intégrer dans ce secteur les formes d'organisation très diverses qu'a inspirées et générées le principe de solidarité, on parle d'abord de « nouvelle économie sociale », puis aujourd'hui de « l'économie sociale et solidaire ».

« L'économie sociale représente un mouvement social qui articule un mouvement de pensée et un mouvement d'entreprise, le second trouvant dans le premier un lieu d'inspiration et de modélisation de ses aspirations alternatives ». Selon Draperi (2007), il s'agit d'une « tradition de pensée à part entière », mais qui a adopté une posture épistémologique originale par rapport à la pensée dominante. Celle-ci est formée de deux traditions reconnues : la pensée dite « fonctionnaliste » d'une part, parce qu'elle s'intéresse d'abord

